

Image not found or type unknown



# Mandat de gestion locatif et saisi du tribunal

Par **Nath54000**, le **28/05/2020** à **18:11**

Bonjour

est ce qu'une agence immobilière ayant un mandat de gérance selon l'article 1984 a le droit de saisir le tribunal d'instance pour une injonction de payer contre un locataire ou faut il un pouvoir spécial du bailleur pour que l'agence puisse agir à son nom?

est ce que l'injonction de payer doit etre livrée au non du vrai créancier ou au nom de son mandataire?

merci d'avance pour vos réponses

.